

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 9

Buchbesprechung: L'enfant - l'homme

Autor: Rousselot, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISE ET VALAISANNE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg; ce qui concerne les abonnements du Valais au Secrétariat de l'instruction publique, à Sion et ce qui concerne les autres abonnements à M. Torche instituteur à Fribourg.

SOMMAIRE. — *L'enfant. L'homme par Rousselot. — Organisations cantonales des Conférences des instituteurs, par A. P. — Bibliographies. — Hygiène. — Variété: La charité, par A. Robadey. — Leçons de choses. — Chronique.*

L'enfant. — L'homme. ¹

« Tout ce que l'on peut penser et savoir de la nature de l'homme se ramène à trois ou quatre idées fondamentales: le tempérament, l'esprit, le cœur, le caractère, c'est-à-dire la vie physique, la vie intellectuelle, la vie morale. Sentir, penser, vouloir, voilà toute la fonction de l'âme; servir de support à l'âme, voilà la fonction du corps: le corps et l'âme forment un tout naturel, mais essentiellement distinct, réagissant l'un sur l'autre, celui-là périssable, celle-ci immortelle: voilà tout l'homme. »

« L'homme est déjà dans l'enfant, et il y est tout entier. L'enfant commence par l'animalité, mais il apporte avec lui, dès son entrée dans ce monde, le germe de tous les instincts, de toutes les aptitudes, de toutes les facultés qu'il fera paraître étant homme. Considérées dans leur fond originel, ces facultés sont les mêmes dans toutes les âmes, mais elles n'y sont pas également distribuées: elles diffèrent en degré, non en nature. L'un montre plus d'intelligence, l'autre plus de cœur, celui-ci plus de caractère, de même que le système sanguin domine chez l'un, le système nerveux chez l'autre. Et non seulement telle ou telle des trois facultés primordiales est plus accusée que les deux autres, mais elle peut se développer dans des directions diverses: parmi plusieurs enfants doués sous le rapport de l'intelligence, celui-ci

¹ Voir plus loin *Bibliographie Pédagogie* par M. Rousselot.

naît mathématicien, celui-là historien, cet autre poète. D'où viennent ces inégalités et ces diversités ? Nous n'avons pas à creuser ici cette question fort complexe. Ce qui nous importe de déterminer, c'est comment ces facultés se manifestent dès le début de l'existence, puis comment elle se développent. »

Après avoir parlé de l'apparition lente, confuse et simultanée des facultés et de leur développement progressif, M. Rousselot traite de la nature enfantine qui n'est en soi ni foncièrement bonne ni foncièrement mauvaise, mais apte à devenir l'une ou l'autre d'après l'éducation. « Les uns, continue-t-il, ont cru que l'éducation peut tout, d'autres qu'elle ne peut rien ou peu de chose. » Si l'éducation pouvait tout, c'est que la liberté du moi et sa puissance de réaction n'existerait pas, il n'y aurait plus de liberté humaine ; si elle ne pouvait rien, il n'y aurait pas de progrès humain. Les premiers partent d'une idée fautive de la nature de l'âme : l'âme de l'enfant n'est ni une table rase sur laquelle on écrit comme sur une feuille blanche, ni une cire molle que l'on façonne sans qu'elle y intervienne autrement qu'en fournissant, pour ainsi parler, la matière première ; la matière première ici est une force active et personnelle, d'abord inconsciente et spontanée, bientôt après volontaire et réfléchie, sans cesse en mouvement, réagissant sur les forces extérieures, mêlant son activité propre à l'activité directrice, de manière tantôt à l'aider tantôt à la contrarier. Lorsqu'elles vont de concert, le résultat est merveilleux ; lorsqu'elles luttent ensemble, il peut arriver que la nature l'emporte sur l'éducation. « On façonne les plantes par la culture, dit Rousseau, et les hommes par l'éducation. » Cela est vrai ; mais prenez garde qu'il suffit, pour façonner une plante, de la traiter selon sa nature, et que, cette condition remplie, aucune résistance de sa part n'est à craindre ; l'âme humaine, par cela seul qu'elle est libre, a toujours le pouvoir de résister, même quand on ne la prend pas à rebours. »

M. Rousselot dit ensuite qu'il ne faut pas considérer ces résistances comme invincibles et que c'est là l'erreur de ceux qui nient la puissance de l'éducation. Il continue : « L'éducation ne crée rien. La nature commence tout, l'éducation achève ce qu'elle a commencé. Je défie le pédagogue le plus habile de donner de l'imagination à un esprit froid, de la tendresse à un cœur sec, s'il ne trouve un germe, si faible qu'il soit, à cultiver. Cultiver, diriger redresser, développer, voilà l'œuvre de l'éducation. Elle est

en présence de bons et de mauvais germes : qu'elle étouffe les mauvais sous les bons ; d'aptitudes non seulement diverses, mais inégales : qu'elle tire parti de ce qu'elle trouve, qu'elle se serve de cette prise pour entrer en possession du sujet à élever, et, une fois établie dans la place, pour stimuler cette force active qui est le moi, pour l'exciter à produire, en la conduisant d'une main délicate et sûre. Mais qu'elle ne tente pas de forcer la nature. Forcer la nature, ce n'est pas lutter contre les mauvaises tendances, c'est aller contre la loi qui préside au développement de l'activité naturelle, exiger d'un enfant ce qu'il ne peut, et, comme on dit, le mal prendre. Bien des enfants tournent mal par cette unique raison. Il y a encore une autre manière de forcer la nature : c'est non plus d'aller contre elle, mais d'aller trop vite et de vouloir aller trop vite. On échoue, et, quand par exception l'on réussit, le succès lui-même est fâcheux.

Ici, l'auteur s'étend sur l'importance qu'il y a à ce que l'éducation soit progressive. Plus loin, il envisage l'éducation comme un apprentissage de la vie et parle du but de l'éducation qui est de rendre la vie utile et heureuse, but qui sera atteint pour autant que l'adolescent, au sortir de l'école, sait ce que valent le travail, la famille et la patrie, trois idées s'unissant dans une autre qui les contient et les élève à leur haut degré de puissance et de pureté, l'idée de Dieu, qui est à proprement parler celle du bien absolu et du progrès infini.

L'auteur indique ensuite comment la partie de l'éducation qui est l'instruction proprement dite concourra au même but : « L'instruction est nécessaire parce qu'elle nous affranchit. De même qu'il n'y a au fond qu'une liberté, la liberté morale, principe et condition de toutes les autres, au fond il n'y a qu'une servitude, celle de l'ignorance et du mal, d'où toutes les autres dérivent. Il faut à tout prix en arracher les âmes. Combattre l'ignorance, c'est combattre le mal et défendre la liberté. Le mal, c'est non seulement l'injustice, la passion coupable, c'est l'erreur, le préjugé, la routine, tout ce qui entrave la vie dans toutes ses directions, ce qui nuit au corps ou à l'âme. Voilà de quelles servitudes l'instruction nous affranchit ; elle est donc une condition de la santé et de la conservation de la vie physique, comme elle en est une des plus pures jouissances de la vie intellectuelle et des hautes manifestations de la vie morale. Les clartés dont elle éclaire l'esprit de l'individu rejaillissent tout autour de lui, sur la famille, sur la société. »

L'auteur termine ce chapitre en disant que les effets de l'éducation vont au-delà de l'individu et du temps présent : c'est en vue de l'avenir que la pédagogie travaille.

Paul ROUSSELOT.



Organisations cantonales des conférences des instituteurs.

Tel est le titre d'un article que nous traduisons des *Archives scolaires*, organe de l'exposition scolaire suisse paraissant à Zurich, deux fois par mois.

I. CANTONS SANS PRESCRIPTIONS LÉGALES SUR LES CONFÉRENCES.

(Obwald, Nidwald, Glaris, Bâle-Campagne, Grisons, Tessin, Neuchâtel et Genève.)

Obwald. Le conseil d'éducation provoquera et favorisera la formation et la tenue temporaire des conférences d'instituteurs sous la présidence de l'inspecteur scolaire cantonal. Loi scolaire du 1^{er} décembre 1875, art. 27.

Nidwald. Les conférences sont prévues dans la loi scolaire. (Loi scolaire du 10 décembre 1879, art 78.) Jusqu'à présent aucune conférence n'a eu lieu.

Grisons. Le conseil d'éducation appuiera et favorisera les associations scolaires cantonales. Organisation scolaire de 1853, art. 37.

Neuchâtel. L'association cantonale facultative des instituteurs se divise en 6 sections. Conférence générale ayant lieu tous les automnes et dont les discussions sont publiées en brochures. Ces publications se font depuis l'année 1830.

Glaris a des conférences facultatives.

Pour les cantons de *Bâle-Campagne*, de *Tessin* et de *Genève*, nous n'avons aucun renseignement.

II. CANTONS POSSÉDANT UNE RÉGLEMENTATION OFFICIELLE DES CONFÉRENCES.

a) Conférences avec un but purement scientifique.

(Uri, Schwyz, Lucerne, Fribourg, Soleure, Appenzell-Intérieur, Vaud et Valais.)

Uri. Les instituteurs et institutrices s'assemblent en conférence obligatoire. Indemnité pour les participants, 4 fr. L'absence entraîne, pour la première fois, 30 fr. d'amende ; pour la deuxième fois suspension dans les fonctions. — Organisation scolaire du 24 février 1875.

Schwyz. Conférences de cercle obligatoires pour les instituteurs primaires et secondaires sous la direction de l'inspecteur de l'arrondissement. Par les instituteurs, ces conférences doivent être fréquentées